

Initiatives ministérielles

Le député oublie également un autre facteur. Les gens ont le droit de savoir et en s'opposant à la télédiffusion des travaux des comités, on leur refuse alors ce droit.

Le député pourrait-il m'expliquer pour quelles raisons il peut refuser aux gens le droit de savoir ce qui se passe vraiment dans cette enceinte? Qu'on installe la télévision aux comités et nous verrons alors qui connaît bien ses dossiers, qui se prépare bien et qui n'en fait rien. En toute déférence, cela permet d'empêcher des balourds grandiloquents de siéger aux comités.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député pourra terminer dans une minute.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je vais m'efforcer de conclure. J'apprécie toujours les interventions de mon collègue de la côte ouest.

Je ne crois pas que le député de North Vancouver était présent à la Chambre lorsque j'en ai parlé. Je l'ignore, car j'ai dit avoir du mal à me faire une idée à ce sujet.

Je crois fermement que la population a le droit de savoir. Comme je l'ai dit au début, je faisais partie du comité qui a recommandé que la télévision entre à la Chambre. Cela a eu manifestement une incidence sur la Chambre, mais je nourris des doutes au sujet des comités. Nous avons tous droit à notre opinion.

Évidemment, la technologie existe. J'ai dit aussi que l'oeil pénétrant de la caméra découragerait les effets grandiloquents et les boniments. Il aura peut-être l'incidence contraire.

Pour avoir siégé à un comité aussi longtemps que mon collègue, pour y avoir travaillé très activement plus longtemps, en fait, je sais que les comités abattent beaucoup de travail dans un esprit non partisan parce qu'ils n'ont pas l'attention des médias. Ils n'ont certes pas encore travaillé sous l'oeil des caméras.

Je dois reconnaître que les délibérations du Comité sur la Constitution, qui se réunissait en 1982 dans la salle 200, étaient télédiffusées. Le sujet à l'étude était vraiment fondamental, bien sûr, mais la télédiffusion de ces audiences avait été très instructive pour la population.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au moment même où je voudrais dire qu'il me fait plaisir de prendre part au débat, je dois admettre que ce n'est pas vraiment le cas. Je préférerais que ce débat n'ait pas lieu.

J'aurais souhaité que nous arrivions à une entente concernant ces modifications qu'il faut apporter au Règlement, parce qu'à mon sens, c'est ainsi que devrait procéder la Chambre des communes, c'est-à-dire par voie de consentement unanime et d'entente entre les partis. C'est certainement ce qui s'est produit, en 1983, par suite des travaux du comité présidé par Tom Lefebvre, qui est aujourd'hui sénateur, et ce qui a résulté, en 1985, des travaux réalisés par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, sous la présidence de Jim McGrath, maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

J'ai eu l'occasion de participer à ces deux comités. Je veux donc commenter les modifications dont nous sommes saisis à la lumière de la réforme parlementaire dont j'ai été témoin depuis mon arrivée à la Chambre, en 1979.

Il est toujours difficile de dire quand les choses ont commencé à se brouiller. Bien sûr, le Comité Lefebvre a été formé lorsque le désordre s'est produit à la Chambre par suite des débats sur les changements constitutionnels, des procédures de canadianisation unilatérales, en 1980, et du Programme énergétique national, ainsi que du comportement de l'opposition d'alors. L'opposition officielle à ce moment était formée par le parti qui forme maintenant le gouvernement.

Certains d'entre nous ont trouvé difficile d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre déclarer l'autre jour, apparemment avec sincérité, qu'il était préoccupé de ce qui se passait au Parlement, alors que nous savons bien et que nous nous rappelons encore mieux que ce député comptait parmi ceux qui, entre autres, s'en sont pris à la Présidence.

M. Cooper: C'est inexact. Il n'était pas présent.

M. Blaikie: On me dit qu'il était absent. Il est indéniable que des membres du caucus conservateur y étaient pour quelque chose dans les événements qui ont conduit à créer une situation lamentable. Des correctifs ont été apportés dans une certaine mesure par le comité Lefebvre et les travaux du Comité McGrath ont été à l'origine d'autres améliorations.

Selon moi, ce dont nous sommes témoins aujourd'hui rappelle la situation qui régnait avant ces réformes. Je sais que le député de Peace River était lui aussi membre du Comité McGrath, comme d'autres députés actuels d'ailleurs. Il en reste quelques-uns d'entre nous. Pour ce qui est de la façon dont cette réforme s'écarte du rapport du Comité McGrath ou va dans le même sens que ce